

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 425-2025

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que le *Règlement numéro 425-2025 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les villes et municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien pour l'exercice financier 2026* adopté par les membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance régulière tenue en date du 18 décembre 2025, est **entré en vigueur le 5 janvier 2026**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 5 janvier 2026.



Jérémie Vachon

Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint